

TS1 bis – Suites données aux recours, suivi de cohorte – Synthèse 3 onglets : Synthèse Totale – Logement – Hébergement

Présentation de la restitution TS1 bis

Cette restitution présente le nombre d'opérations réalisées sur les recours déposés entre les dates de début et de fin de la requête.

Elle permet ainsi de suivre **la vie des recours DALO** reçus sur une période (celle choisie au lancement de la requête), de leur réception jusqu'au jour dont sont datées les données du TS1 bis au moment de son édition. **On parle de suivi de cohorte à partir de la date de dépôt.**

Encadré n°1 : Qu'est-ce qu'un suivi de cohorte ?

Une **cohorte** est un type particulier d'échantillon statistique. Cet échantillon consiste en une population (*ici, l'ensemble des formulaires DALO*) choisie à un moment donné (*ici, celui de sa réception*), possédant un caractère particulier (*ici, soumis à la même procédure DALO*) et suivie pendant un temps long (*ici, celui de la procédure DALO*).

La restitution TS1 bis donne accès à des données nationales, régionales et départementales.

Encadré n°2 : Comment lancer la restitution TS1 bis – Suites données aux recours, suivi de cohorte – Synthèse ?

Les critères à renseigner au moment de l'invite sont les suivants :

- Mois de début (sous forme année/mois : AAAAMM) ;
- Mois de fin (sous forme année/mois : AAAAMM).

Une fois ces deux critères renseignés, la requête peut être lancée et exécutée.

A noter que deux autres critères optionnels peuvent être renseignés, il s'agit :

- du Délai réglementaire ;
- et de la Région.

Pour chacun des critères, la sélection peut être multiple.

Régions		Recours reçus	Recours avec décision	% Recours avec décision / Recours reçus	Décisions de la commission				Logés / accueillis indpt mise en oeuvre décision fav.	Mise en oeuvre des décisions				Ménages ayant déposé un recours logés ou accueillis	ménages n'étant plus à reloger/accueiller (hors indpt et hors refus offres adaptées)	Total des bénéficiaires logés/accueillis ou refusés ou n'étant plus à reloger/accueiller	Bénéficiaires restant à reloger/accueiller	% bénéficiaires logés/accueillis ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger/accueiller / déc. Fav.		
1	2	3=2/1	4	5	6	7=6/2	8	9=8/2	10	11	12	13	14=10+13	15=4+14	16	17=12+14+16	18=6-17	19=17/6		
Total France		70 715	69 971	98,9%	5 483	747	26 790	38,3%	36 951	52,8%	296	9 468	1 604	7 373	7 669	13 152	684	9 957	16 833	37,2%
Alsace	Bas Rhin	483	481	99,6%	38	1	193	40,1%	249	51,8%	10	173	53	110	120	158	15	188	5	97,4%
	Haut Rhin	136	136	100%	28	1	63	46,3%	44	32,4%	2	59	29	30	32	60	3	64	-1	101,6%
Alsace Total		619	617	99,7%	66	2	256	41,5%	293	47,5%	12	232	82	140	152	218	18	252	4	98,4%

Synthèse Totale

Synthèse Logement

Synthèse Hébergement

Lecture du TS1 bis

Contrairement au TS1, les indicateurs du TS1 bis ne sont pas calculés sur la base de leur date propre, mais sur la date de dépôt du recours.

Ainsi, par exemple, l'indicateur « nombre de décisions prises » du TS1 bis ne représente pas le nombre de décisions prises entre les dates de début et de fin de la requête (comme c'est le cas pour le TS1), mais le nombre de formulaires déposés entre les dates de début et de fin de la requête pour lesquels une décision a été prise avant le jour dont sont datées les données du TS1 bis au moment de son édition.

Le tableau de suivi de cohorte TS1 bis permet donc de suivre chaque recours de son dépôt jusqu'à la mise en oeuvre de la décision. Sur un tableau en cohorte édité sur une année, si le nombre de recours déposés est le même que le nombre de décisions prises, alors vous vous assurez que tout recours a bien donné lieu à une décision.

De la même manière, le nombre de logements ou d'accueils effectués représente dans le TS1 bis, le nombre de formulaires dont la date de dépôt est comprise entre les dates de début et de fin de la requête, et pour lesquels la date de signature de bail ou du contrat d'hébergement est intervenue avant le jour dont sont datées les données du TS1 bis au moment de son édition.